



# Les grandes dates



Décider devient facile.

- Juillet 2007 : Lettre de mission de N. Sarkozy à M. Alliot-Marie
- Juillet 2008 : « *l'année 2009 sera celle d'une réflexion approfondie sur l'administration territoriale* » entretien au Monde
- Mars 2009 : Remise du « Rapport Balladur » au Président de la République
- Juin 2009 : Rapport de la mission temporaire du Sénat présidée par Mr Belot et dont les rapporteurs sont Mr Krattinger et Mme Gourault
- 21 octobre 2009 : Dépôt des 4 projets de loi au Sénat
- 16 décembre 2009 : Modification du projet de réforme des collectivités suite aux conclusions de la commission des lois
  - 4 février 2010 : Sénat : adoption en 1<sup>ère</sup> lecture du projet de loi de réforme des collectivités territoriales
  - 16 février 2010 : Promulgation de la loi organisant la concomitance des renouvellements des conseils généraux et des conseils régionaux
  - Mai 2010 : 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée



Décider devient facile.

# Les dispositions phares...



Décider devient facile.

- **Du point de vue de l'organisation institutionnelle**

- Achèvement de la carte intercommunale à l'horizon 2014
  - Schéma départemental de coopération intercommunale
  - Interdiction effective des enclaves
  - Création de structures spécifiques
    - Métropoles (450000 hab), pôles métropolitains (300000 hab), communes nouvelles
- Rationalisation des périmètres
  - L'avenir des syndicats
  - Simplification des procédures de fusion
  - « Suppression » des pays



Décider devient facile.

- **Du point de vue de la démocratie locale**

- Concernant le couple « département-région »

- Création du conseiller territorial

- Mode de scrutin nouveau

- Concernant le couple « commune-intercommunalité »

- Élection au suffrage universel direct des conseillers communautaires

- Répartition des sièges au sein des conseils communautaires

- Plafonnement du nombre de vice-présidents



Décider devient facile.

- **Vers une administration locale unique**

- Dérogation à l'obligation de transfert des services en cas de transfert de compétences

- La mise à disposition « remplace » le transfert

- Faciliter la mutualisation des services en dehors de tout transfert

- Nouveau régime de gestion unifiée du personnel

- Consécration de la mutualisation dans un chapitre du CGCT



Décider devient facile.

- **Quid du volet financier ?**

- Modalités de calcul des attributions de compensation

- Instauration d'une DGF « territoriale »

- Maintien de la DDR en cas de fusion



Décider devient facile.

# Calendrier prévisionnel

- 2010 : Promulgation de la loi sur la réforme des collectivités
- 2010 : L'examen des deux autres projets de loi relatifs à l'élection des conseillers territoriaux et des membres des conseils des collectivités
- 2011 : Loi précisant la répartition des compétences, ainsi que les règles d'encadrement des cofinancements entre collectivités territoriales  
+ Schéma départemental de coopération intercommunale
- 2012 : Mise en œuvre du schéma par arrêté préfectoral
- 2013 : Pouvoirs exorbitants du Préfet pour modification ou fusion d'EPCI
- 2014 : Elections municipales, communautaires et territoriales



Décider devient facile.

# Echangeons sur...

- Achèvement et rationalisation de la carte intercommunale
- Conseillers territoriaux et communautaires, du nouveau dans la démocratie locale
- Vers une administration locale unique ?
- Qu'en est-il du volet financier ?



Décider devient facile.

# Colloque National 2010 organisé par l'ADGCF et le SNDGCT

## « La réforme territoriale, quel avenir pour le bloc local? »

### Jeudi 4 Mars 2010

**Animateur** : Jean Dumonteil, Editions du Secteur Public

**Introduction** : Anne Barralon, SVP

#### **Intervenants :**

Jean-Patrick Courtois, Sénateur-Maire de Mâcon, Rapporteur du projet de loi

Yves Krattinger, Sénateur de la Haute-Saône, Vice-président de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation

Jean-Paul Vogel, DGS de la Communauté d'Agglomération du Grand-Besançon, représentant l'ADGCF

Pierrick Lozé, DGS de la Communauté d'Agglomération de Moulins, représentant le SNDGCT



Décider devient facile.



Décider devient facile.

70, rue des Rosiers 93585 Saint-Ouen Cedex | Tél 01 47 87 49 08 | Fax 01 47 87 49 70 | Site [www.svp.com](http://www.svp.com) | Email [svp@svp.com](mailto:svp@svp.com)  
SAS au capital de 6 966 782,88 € | SIRET 732 018 726 000 81 | TVA Intracommunautaire FR 52732018726 | APE 7022 Z